

Dubreuil Jean-Jacques

Le 14/08/2020

56 avenue du Parc d'Hiver

40200 Mimizan

Tél : 06 76 15 43 94 -- Mèl : famille.dub40@orange.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Par cette lettre, je donne suite à notre entrevue de ce 10 août 2020 au forum de Mimizan.

Nous avons convenu tous deux de l'envoi de cette lettre afin que je vous fasse part des points que j'ai relevé sur le dossier en cours, concernant les futurs travaux sur les berges du Courant au niveau "G" du parc d'hiver. Je vous rappelle si cela peut aider à votre jugement quant à mes remarques que je suis le plus ancien habitant du quartier (1954) et que je détiens la "mémoire" de ce lieu (propriété familiale depuis 1950). La communauté de commune a pris la mesure de mes dires et de nos photos familiales lors de ces quatre années d'études pour établir leur dossier.

1 - Sur le Plan p224 je relève que la parcelle sise au 58 de l'Avenue du Parc d'hiver doit servir de dépôt de matériaux ainsi que de passage pour les machines effectuant les travaux sur la berge.

Pourquoi utiliser ce terrain alors que le chemin de servitude communal vers les berges est à 100m en aval entre les numéros 52 et 54. Celui-ci a été utilisé lors des travaux sur berges entre les numéros 54 et 66 en 1986 ? Il servira d'ailleurs pour les engraisements en sable aval du 54 vers le numéro 46.

Questions pour le 58 : a - Y a-t-il autorisation des propriétaires pour cette utilisation ?

b - Ont-ils été informés des risques de dégradation du terrain et de la cabane s'y trouvant (vibrations sur le bâti et la cheminée qui sont très anciens - risque certain d'effondrement) ? Et que la vingtaine de pins et autres arbustes en cours de croissance seront écrasés, coupés ?

Il est dit plus loin dans le dossier que les terrains utilisés doivent être rendus à l'identique, qu'en sera-t-il, véritablement, le concernant si cela reste le cas ?

A savoir que notre escalier Nord, au 56, qui donne sur ce terrain, a déjà deux fissures importantes dues à des mouvements du sous-sol, les vibrations dues à des machines à chenilles m'inquiètent.

Nos deux chambres, à environ 4m de la clôture, donnent aussi au Nord sur ce terrain, de par les gaz d'échappement des véhicules, l'aération des pièces sera je pense impossible en journée.

Le bruit des machines sous les fenêtres des chambres, utilisées quasi quotidiennement en début d'après-midi, porteront préjudice à des siestes qui sont indispensables à ma santé.

2 - P228 il est dit que l'impact sonore et qualité de l'air seront nuls, point 2.4.4.2, j'en doute vue la proximité des machines sous ces mêmes fenêtres. Des prélèvements (levés) sont prévus d'après le dossier quatre fois par an sur site, cela consistera en quoi exactement et comment seront restitués les résultats aux riverains et sous quels délais ?

3 - P224, j'y reviens concernant cet escalier sur le plan prévu pour accéder au bord du Courant. Je ne trouve pas du tout judicieux de placer un accès à cet endroit. Comme je vous l'ai évoqué sur site l'après-midi même lors de votre visite des lieux, il me semble plus judicieux de prévoir une large plateforme style "Pitèir"(Pitèy à pibaleurs) au droit de la parcelle 54 dans le virage face au pré salé. Le lieu est très largement utilisé depuis toujours par ces mêmes pêcheurs tout au long de l'année. De plus cela évitera de revenir perpétuellement reengraisser en sable un endroit grandement piétiné, où le sable de la berge fini constamment au fond du Courant, vous avez pu le constater par vous-même. Si l'on peut éviter des frais futurs ce n'en sera que tout bénéfique. À reengraisser évidemment avant de poser ce Ponton de pêche, vu l'état actuel des lieux.

Évoqué auprès de la CCM et de vous-même :

Je préconise aussi que soit porté un arrêté (municipal ?) afin que les futurs travaux en étages sur la parcelle "G" ne soient pas utilisés à des fins de loisirs quels qu'ils soient. Pour cela il est évident qu'il faudrait y interdire la descente entre les numéros 54 et 66 afin de préserver la qualité du travail effectué. J'ai trop l'expérience de la dégradation des berges par le piétinement des pêcheurs durant mes 65 ans de vie sur les lieux pour penser que cela serait inutile. Veuillez croire le bien fondé de ces remarques que je vous ai faites au pied du pin prêt à tomber suite au chemin créé par les pêcheurs pour accéder au bord de l'eau au niveau du 58 au droit de mon cabanon atelier.

4 - P296-298 Le façonnage de la pointe "G" en partie aval me paraît trop courte vu le trou qui se forme constamment au droit de notre clôture avec le 54. Je suis en perpétuel combat pour sauver le chemin qui s'amenuise au fin du temps à cet endroit. Je préconise que la fin du tunage G' arrive jusqu'à l'herbier suivant une dizaine de mètres plus en aval, 20m avant le ponton évoqué ci-dessus. De plus cet endroit, s'il ne reste que de sable, sera inévitablement utilisé à des fins de pêche comme actuellement et se retrouvera, de même, au fond de l'eau, avec un chemin piétonnier au pied de nos clôtures qui réduira de largeur jusqu'à devenir impraticable comme par le passé.

Quelle incidence sur la berge si G' est prolongé de 10m en aval ? A mon humble avis, positive.

5 - Le chemin piétonnier actuel en partie haute du façonnage "G". Son traitement de surface en qualité, si j'ai bien lu, n'est pas du tout cité dans le dossier. Actuellement ce chemin est fait de sable rapporté en engraissement lors des travaux de 1986, sable récupéré dans les rues en pied de dune après tempêtes, sable de mer donc. Ce sable subit le piétinement croissant ces trois dernières années, promenade du tour du Courant entre les deux ponts inscrit sur les plans de l'OIT. Il est donc très meuble et la végétation ne tient plus sous le passage des promeneurs (piétons, vélos, trottinettes électriques, très ponctuellement autrefois 1 ou 2 motos TT). Sera -t-il traité en surface avec de la grave jaune damée, avec restriction de passage aux seuls piétons ?

Qu'est-il prévu pour sa pérennité en terme de traitement et de restrictions d'usage ?

6 - Je tenais à signaler, **au niveau faune**, la présence récurrente du martin-pêcheur à l'aplomb de notre petit chalet sur la végétation au ras de l'eau. Souvent perché sur les tamaris de la partie " G' ".

En conclusion.

Dans ma famille nous attendons qu'un traitement sérieux et durable, autant que faire ce peut, soit effectué depuis l'achat de ce terrain en 1950 par nos grands-parents.

Des rejets et renvois successifs nous ont été signifiés tout au long de ces décennies sauf une fois en 1986, merci à l'équipe communale de l'époque.

Pour ma part cela fait donc 65 ans que j'attends ce dénouement et particulièrement depuis mon installation définitive en ces lieux depuis 1981. Autant dire que cela aura été une bataille perpétuelle, avec implication de ma personne physique et verbale, contre les piétinements dans la pente des berges, pêcheurs, pibaleurs la nuit, promeneurs, tous ont fait crouler le sable qui bien entendu n'est jamais remonté seul. Ceci associé au ravinement des gros retours d'eau hivernaux et à la nappe phréatique qui s'écoule au pied, le combat à été rude.

Il est certain que ces travaux n'auront que temporairement, j'espère, un effet sur la faune et la flore entre les numéros 54 et 66. Mais comment traiter ce problème qui dure depuis des dizaines d'années sans intervention humaine et mécanique.

J'espère ce dénouement efficace et pérenne, avec un traitement des lieux aussi respectueux que possible pour les riverains et pour la faune et la flore.

Dans l'espoir que mes remarques soient prises d'effet, je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Dubreuil JJ

